

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

---

## Déclaration du groupe de la CFTC

Le principe d'égalité des citoyens est un des fondements de notre république. Un examen attentif des conditions de vie des Français relève, toutefois, de profondes inégalités. Celles-ci sont parfois dues à des environnements naturels hostiles (inondations importantes à répétition dans de plus en plus de régions, tempêtes, glissements de terrains en montagne, cyclones, éruptions volcaniques dans les territoires d'outre-mer, ...) mais le plus souvent aux conséquences d'activités humaines dégradant l'environnement.

Les inégalités environnementales ont un retentissement sur la situation des personnes : exposition aux dangers tel le nucléaire et à l'impact du traitement des déchets, nuisances aux bruits, pollution dans les villes occasionnant des troubles à la santé, problèmes de mal-logement tel l'insalubrité ou le saturnisme.

Des inégalités sociales existent aussi et se sont aggravées, telles l'accès aux services publics dans les zones rurales, aux soins avec la réforme de la carte hospitalière et les déserts médicaux, aux transports, ainsi que la précarité énergétique et l'éloignement des lieux de vie par rapport à ceux du travail des populations les plus vulnérables.

La CFTC partage donc bon nombre de préconisations exprimées dans l'avis.

Au plan environnemental, elle préconise d'inscrire dans les plans régionaux de santé des actions afin de réduire les inégalités. Elle approuve le fait de réintroduire un peu de campagne dans les villes en végétalisant les toitures, comme le prévoit la loi Alur introduisant un coefficient de biotope, en généralisant les jardins familiaux lorsque des terrains sont disponibles pour créer du lien social, en luttant contre les pollutions de toutes sortes.

Au plan social, concernant les entreprises, le groupe de la CFTC estime urgent d'élargir les missions du CHSCT : agir sur la diminution de la toxicité de certains produits utilisés, se préoccuper de la traçabilité des déchets, réduire la pollution sont des missions essentielles.

Comme le souligne l'avis, elle est favorable à l'ouverture de moyens nouveaux, comme le droit d'alerte au sein et en dehors de l'univers professionnel.

Quand malheureusement surgit une catastrophe écologique, la CFTC considère que les procédures de réparation existantes ne sont pas à la hauteur pour apporter des réponses aux dommages occasionnés et sont également beaucoup trop longues pour les victimes.

La préconisation d'insérer de nouveaux textes dans le code civil pour imposer une juste réparation est une première étape. Il se posera ensuite la question des nuisances provoquées par des entreprises ou des pays tiers.

La CFTC a voté cet avis.